

Newsletter Novembre 2017

Dernières nouvelles de la défense du Bassin d'Arcachon de son bassin versant et de l'environnement en général

À votre attention : Certains d'entre vous se sont émus de recevoir une newsletter dont les textes dépassent du cadre. Cette lettre est créée à partir du site de l'association et envoyée par l'hébergeur du site. Il est possible votre navigateur et le nôtre ne soient pas compatibles. Nous sommes désolés mais cela ne dépend pas de nous : au départ la lettre et les images rentrent parfaitement dans le cadre. Bonne lecture quand même !

Nos prochains rendez-vous

- **Mardi 28 novembre : nouvelle manifestation contre le projet Huttopia**

« SUCCESS STORY » POUR QUI ?

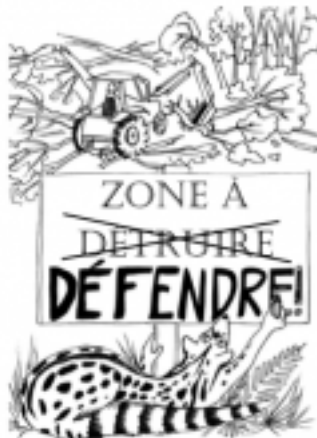
**NON AU CAMPING
DIT « ECOTOURISTIQUE »
AU DETRIMENT D'UN SITE
NATUREL DE 18 hectares**

551m² de bâti en dur, 190 emplacements, 800 occupants, une piscine de 180 m², etc...

Voilà ce qui est préparé pour une forêt naturelle, régie par l'Espèce Boisée Classée, concernée par :

- Une Zone de préservation des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) du département
- Une Zone importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
- Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique
- Une continuité écologique

Et s'ajoute en continuité d'un estuy maritime et près du Site Natura 2000 de Leyre.



Un "Forum du tourisme durable" se tient au Teich le 28 novembre. Au programme, la **"Success story"** de la société Huttopia dont on se demande à qui elle profite... (Lire plus loin les dernières informations sur ce dossier.)

Manifestation pacifique de 12.30 h à 14.30 h, RV devant l'entrée de la Maison de la Nature, réserve ornithologique du Teich. VENEZ NOUS REJOINDRE !

- **Enquête publique sur le dragage des ports de Gujan-Mestras**

C'est **jusqu'au 20 décembre**. Pour tout savoir, consultez l'avis de la Préfecture ici :

[:ep-ports-arre-te-10-10-2017-organisation-enque-te-publique-dragage-3-ports-gujan-.pdf](#)
(232.39 Ko)

- **Réunion mensuelle : mardi 5 décembre**

Ouverte à nos adhérents et sympathisants, à **20.30 h**, salle 2 de la Maison Delamarre à Andernos. Au menu, les dossiers d'actualité et vos questions.

Le Parc Naturel Marin et la marque "Vague bleue"



Ayant lu dans la presse locale qu'un label "Vague bleue" venait d'être attribué à certaines entreprises nautiques spécialisées dans le stockage, la réparation et le carénage des bateaux - dont le chantier naval de Fontainevieille -, nous voulions savoir ce que recouvre ce label, et surtout quels sont les critères de son obtention.

"Cette marque récompense les chantiers navals engagés en matière de bonne gestion environnementale : de la collecte des déchets dangereux, à la sécurisation des stocks de ce genre de produits en passant par l'aménagement d'aires de carénage." Que dit la Chambre des Métiers qui est à l'initiative de cette distinction ?

Vague Bleue : une solution simple, pratique et réglementaire

- un stockage avec des contenants adaptés à l'entreprise
- une collecte par des prestataires locaux spécialisés
- une élimination dans des installations autorisées
- une traçabilité assurée
- une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (?)
- une valorisation de l'engagement du professionnel auprès de sa clientèle

Une mise en oeuvre de la démarche en 6 étapes

- La réalisation d'un diagnostic environnemental dans l'entreprise afin d'identifier les améliorations à apporter à la gestion actuelle des déchets et de présenter l'opération
- La mise en relation avec les opérateurs de collecte sélectionnés
- Le suivi et l'accompagnement individuels de l'engagement de l'entreprise
- L'attribution de la marque Vague Bleue si l'entreprise respecte le cahier des charges
- La mise en place d'une communication grand public sur la marque Vague Bleue pour sensibiliser les plaisanciers
- La mise en place d'un suivi et d'une évaluation régulière de l'opération.

Que doit respecter l'entreprise « Vague Bleue » ?

En signant la charte Vague Bleue, le professionnel du nautisme s'engage à :

- justifier l'élimination conforme de ces déchets,
- respecter des conditions de stockage des déchets dangereux garantissant le respect de l'environnement,
- respecter l'interdiction de brûlage à l'air libre de tout type de déchets. »

Nous avons écrit à la Directrice déléguée du PNM pour lui expliquer notre position et demander, dans le cadre des plans d'actions, la création d'un véritable label écologique répondant aux exigences du PNM du Bassin d'Arcachon pour une préservation efficace de notre écosystème.

Réponse de la Directrice : "Le Plan de Gestion du PNM appelle à un engagement des acteurs dans la compatibilité des modes et des niveaux de pratiques avec la préservation des richesses naturelles. Le PNM du Bassin d'Arcachon contribue déjà au groupe de travail national "Eco-naviguer dans une Aire Marine Protégée" avec l'Agence Française pour la Biodiversité et l'association ECONAV. Un label Bateau Bleu fait partie des projets étudiés. »

Le projet Huttopia

Comme nous l'annoncions sur notre site et les réseaux sociaux, le juge des référés au Tribunal Administratif de Bordeaux a rejeté le recours de la CEBA visant à la suspension du chantier. Le juge n'a pas vu l'urgence de la situation ; or, pour qu'un chantier soit stoppé, il faut démontrer l'urgence et le doute sur la légalité du chantier. Mais qu'attendre d'un juge qui ne savait ni situer le Teich sur la carte, ni même prononcer le nom de la commune...

Monsieur le Maire du Teich, qui soutient à fond le projet de ses amis, en profite pour énoncer, par voie de presse, des contre-vérités :

– *"Le camping permet de ne pas couper la forêt"*. **Faux !** Une autorisation de défrichement signe la destruction de la forêt - pendant 40 ans, durée du bail emphytéotique ! Or les abattages faites par un propriétaire dans le cadre de sa gestion ne sont pas un défrichement ; après les abattages, il a l'obligation de replanter dans les 5 ans, ou alors la nature reprend ses droits et les arbres repoussent spontanément. On peut supposer toutefois que la valorisation pour le propriétaire n'est pas la même qu'un loyer qui tombe tous les ans sans déboursier.

– Ce sont deux associations, Bassin d'Arcachon Écologie et Écocitoyens du Bassin d'Arcachon, qui seraient contre le projet. **Faux : La CEBA et ses 30 associations membres** ont voté à l'unanimité moins une abstention de porter le débat en Conseil d'État. **C'est fait !** Reste à attendre les 3 jugements sur le fond, plus celui du Conseil d'État.

Pendant ce temps, le chantier semble avoir repris sans les bulldozers. On peut supposer que les travaux avancent à minima pour préparer les futurs abattages.

Devant la multiplication des atteintes aux espaces naturels, nous sommes plus que jamais résolus à les défendre jusqu'au bout. Comme nous tenons à le faire savoir aux décideurs, nous manifesterons le 28 novembre de 12.30 h à 14.30 h à l'entrée de la Maison de la Nature. Venez nous rejoindre !

Andernos et sa forêt communale

Vous avez récemment lu dans nos précédentes newsletters un article sur l'illégalité des gestions communales. La plupart des communes littorales continuent à gérer leur parcelles forestières comme par le passé alors qu'elles doivent en confier la gestion à l'Office National des Forêts.

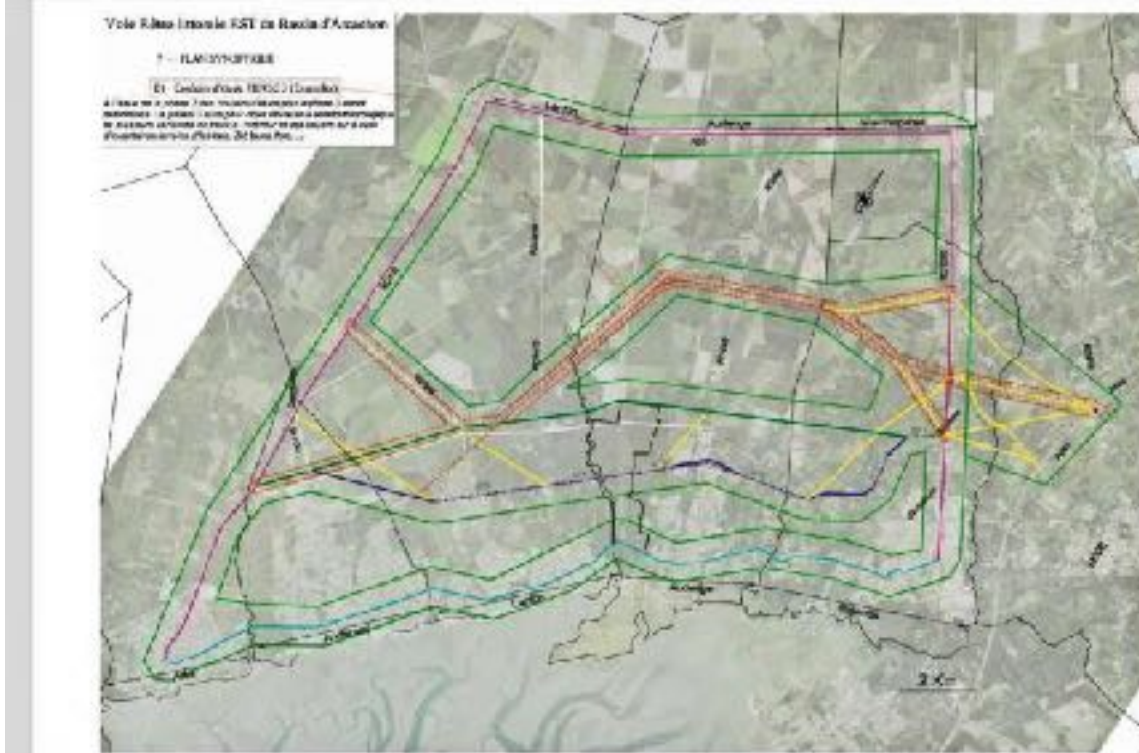
C'est le cas de la commune d'Andernos, qui gère sa forêt suivant son propre plan de gestion. Une campagne de travaux d'éclaircie et de coupe rase est en cours dans le secteur du Communal et du Casino. Voir l'image plus bas.

Il est recommandé de ne pas se promener dans cette zone forestière jusqu'au 31 décembre.



Voie de contournement Est

Depuis le temps qu'on en parle (40 ans ?), le projet départemental de créer une nouvelle infrastructure routière s'est vu successivement baptisé "*voie de contournement est*", "*route parc forestière*", "*voie rétro-littorale*", puis dernièrement - devant l'opposition des associations de protection de l'environnement - opportunément renommé "**Projet de Déplacements Durables du Nord Bassin**" ou PDDNB, (on aime bien les sigles dans les sphères politico-administratives).



Derrière ce PDDNB se cache toujours le projet de route qui couperait les parcelles de forêt en diagonale... Pourtant, si on parle de Déplacements Durables, on ne peut pas faire l'impasse de l'étude (qui a été faite) d'un TRANSPORT en COMMUN en SITE PROPRE ! En effet, en 40 ans, les lois environnementales ont changé et on ne peut plus créer de nouvelle route avant d'avoir étudié et mis en place un transport collectif efficace.

Devant le front d'opposition, le Conseil Départemental (qui vient de perdre la compétence Transport au profit de la Région) a mis en place une concertation participative dans les règles (nouvelles lois sur la participation du public, dont nous vous avons déjà parlé).

4 préalables sont édictés en vue de cette concertation :

- Les difficultés de circulation sur la voie littorale Nord du Bassin (RD3),
- L'insécurité des déplacements associés à cette situation,
- L'attractivité limitée des modes de déplacements alternatifs à la voiture,
- La nécessaire préservation de l'environnement du Bassin d'Arcachon.

Voici ce qui est prévu et qui est en cours :

1) Présentation de la démarche. Objectifs : présenter le projet, le dispositif de concertation envisagé et une charte de la concertation, échanger et proposer leur participation aux acteurs du territoire. 3 réunions :

- Acteurs institutionnels
- Acteurs socio-économiques
- Acteurs associatifs

2) Un Comité consultatif, au sein duquel la CEBA est représentée, suivra le bon déroulement de la concertation. Une première réunion s'est tenue à Bordeaux le 10 novembre.

3) Des ateliers thématiques. Objectifs : hiérarchiser les enjeux au sein de chaque thématique, échanger et débattre sur les solutions et scénarios au sein de chaque thématique : 2 sessions de 4 ateliers :

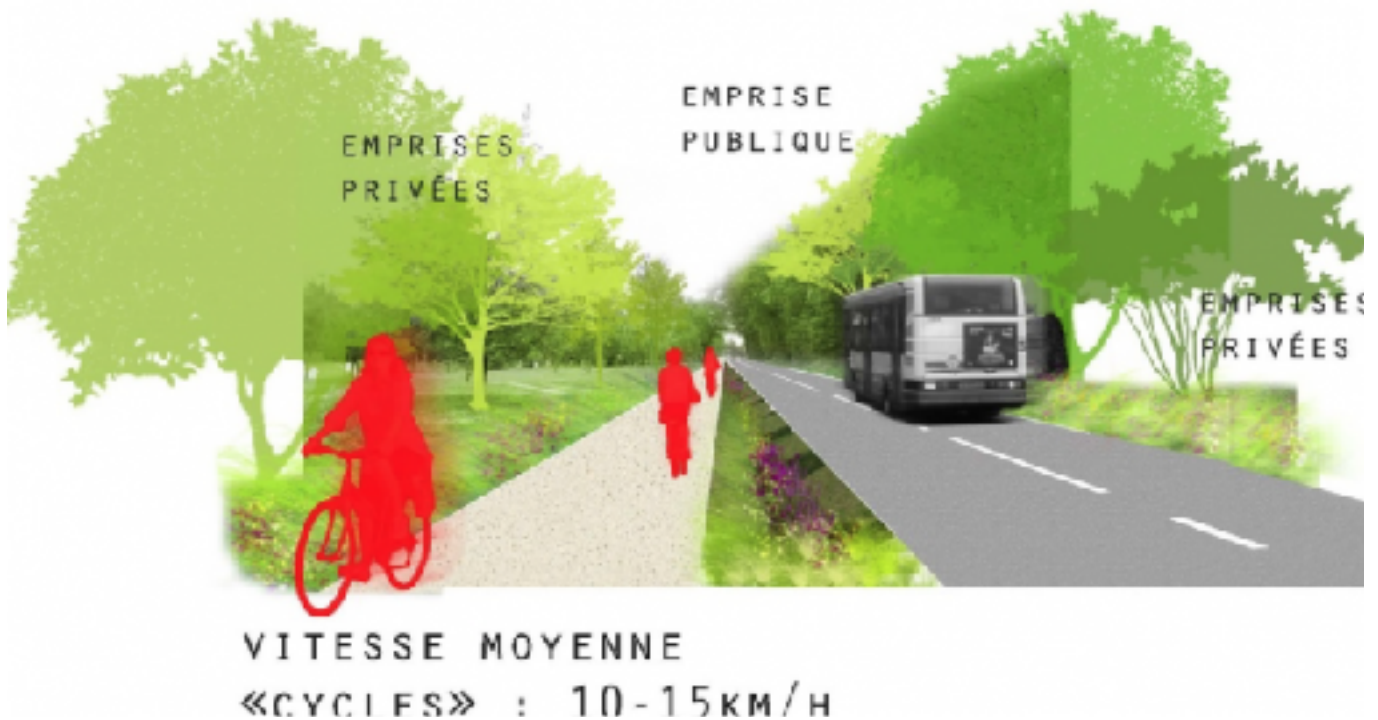
- Mobilités (21 novembre et 13 décembre)
- Environnement (22 novembre et 14 décembre)
- Développement économique et attractivité du territoire (15 novembre et 7 décembre)
- Forêt et sylviculture (14 novembre et 7 décembre).

Nous nous efforçons d'être présents à toutes les réunions de façon à faire entendre la voix de l'environnement. Nous prenons des notes sur ce qui se dit, mais les comptes-rendus de ces ateliers, ou du moins les synthèses, sont ou devraient être publiés sur le site dédié du Conseil Départemental : <https://www.gironde.fr/grands-projets/projet-de-deplacements-durables-du-nord-bassin> que nous vous invitons à consulter régulièrement.

4) À la suite, des réunions publiques de restitution seront proposées.

[Un transport en commun en site propre:](#)

Quant à l'étude d'un transport en commun commandée par le SYBARVAL, elle est publiée et téléchargeable ici : http://www.sybarval.fr/wp-content/uploads/2017/02/Rapport-Diagnostic-TCSP_171215.pdf



Biganos : nouveau projet d'unité de cogénération à la SMURFIT

Sur le site de la SMURFIT, une centrale de cogénération à biomasse DALKIA, produisant de la vapeur, de l'eau chaude et de l'électricité, est installée depuis 2011. Elle possède 3 postes de secours au gaz mais cela ne suffit pas : une centrale de cogénération COGESTAR (filiale de Dalkia, elle-même filiale de VEOLIA) devrait voir le jour car les conclusions du commissaire enquêteur sont favorables. On peut déplorer qu'elle fonctionne au gaz naturel, énergie fossile. Avec cette nouvelle centrale, le site cumule trois unités potentiellement dangereuses.



Situation après l'installation de l'unité de cogénération

Une Commission de suivi du site a été créée par le Préfet suite à l'accident de juillet 2012. La réunion annuelle s'est tenue le 24 novembre.

Objectif de cette CSS : Présenter les améliorations et investissements pour optimiser la sécurité et minimiser l'impact environnemental : présentation des suivis naturalistes (qualité des eaux du ruiseau le Lacanau, observations faune et flore). Nous participons à cette commission au titre de la CEBA.
